



## LE MANDAT DU COMITÉ DE NOMINATION ET DE RÉMUNÉRATION

### 1. Mandat

Le Comité de nomination et de rémunération de Boralex inc. (« **Boralex** ») a comme fonctions :

- a) la planification du recrutement de nouveaux administrateurs;
- b) la revue et la recommandation au conseil de la rémunération annuelle de la haute direction conformément à la politique de rémunération de Boralex;
- c) la revue et la recommandation au conseil des différents éléments de la politique de rémunération de Boralex, comprenant notamment la structure salariale, les programmes de rémunération incitative à court terme et à long terme et les objectifs de rendement afin d'être éligible à ces programmes;
- d) la revue et la recommandation au conseil des personnes pouvant recevoir des options ainsi que les conditions d'exercice des options octroyées, le tout conformément aux modalités du régime d'options faisant partie de la politique de rémunération de Boralex;
- e) la revue annuelle et la recommandation au conseil quant à la structure organisationnelle de la haute direction de Boralex et du plan de relève de ces dirigeants.